

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 659

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 15, substituer au mot :

« Les »,

le mot :

« Ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.